FO DGFiP VIENNE	CAPL n° 1 du 3 juillet 2017 COMPTE RENDU

Lors de cette CAPL, nous avons lu la liminaire suivante : « *Monsieur le Président,*

En préalable, nous tenons à remercier le service RH de notre direction pour leur diligence afin de tenir cette CAPL rapidement après le mouvement national malgré un calendrier contraint. En effet, FODGFIP86 est attaché au fait que les agents puissent connaître le plus rapidement possible leur prochaine affectation.

Lors de cette CAPL, vous nous demandez d'approuver le PV du 8 novembre 2016. Nous vous rappelons que l'article 18 du règlement intérieur stipule que « le PV de la réunion est transmis dans un délai d'un mois ». En effet, qui peut se souvenir de l'exactitude de ses propos plus de 9 mois après.

Vous nous demandez d'approuver également le nouveau règlement intérieur pour notre direction. Nous sommes donc surpris de voir à l'article 5 des mentions concernant la DRFIP de Paris ou du Rhône pour un document qui se veut local. Mais c'est surtout l'article 19 qui nous interpelle. En effet, vous indiquez que « ne sont pas pris en charge les frais exposés par les représentants suppléants qui assistent à la réunion sans voix délibérative ». Pour FODGFIP 86, c'est bien méconnaître la qualité de nos suppléants. Ils sont experts sur de nombreux sujets et apportent un éclairage important dans les réunions. Nous estimons qu'un dialogue de qualité mérite pareil dépense. Nous déplorons votre politique d'économie de bout de ficelle sur le dos de nos suppléants. Souhaitez vous Monsieur le Président réduire la qualité du dialogue social au sein de la DDFIP 86 ? Nous ne pouvons que voter CONTRE votre règlement intérieur.

L'examen de votre affectation locale des inspecteurs montre que le Pôle Contrôle et Expertise (PCE) reste avec 2 vacances après ce mouvement. Nous vous demandons ce que vous comptez faire pour pallier à cette situation désastreuse pour nos collègues de ce service et leur chef de service.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer votre proposition d'affectation des inspecteurs ALD et en Direction. »

En réponse, le Directeur a expliqué gérer les vacances d'emplois grâce aux mesures de gestion des agents à la disposition et nous a donné son accord sur le délai d'un mois pour communiquer les PV.

Nous avons voté POUR le PV de la CAPL N°1 du 8 novembre 2016 avec les réserves indiquées dans notre liminaire. Les autres organisations syndicales ont également voté POUR.

Par contre, nous avons voté CONTRE le nouveau règlement intérieur pour notre direction. Les autres OS ont également voté CONTRE.

Nous avons ensuite débattu de l'affectation locale des inspecteurs en commençant par la situation de la collègue affectée en national à CHATELLERAULT et sans poste en local. Cette situation dure depuis 2015 (voir compte-rendu CAPL n°1 de 2015). Cependant la direction nous a indiqué avoir reçu l'accord préalable de la collègue sur sa future affectation en détachement. En outre, elle conserve la garantie de sa RAN d'affectation nationale et de sa structure.

Concernant la situation difficile annoncée pour le PCE (-2), le directeur estime que cette situation est logique, que le contrôle fiscal est non exhaustif, qu'il s'agit de la variable d'ajustement, alors que cela est plus difficile pour l'activité gestion qui est selon ses dires la plus importante (mais pas partout – cf. la situation du SIP-SIE de Loudun par exemple). Un contrôleur ALD sera affecté en surnombre (pour remplacer au moins un inspecteur?). Nous aurons donc de la mémoire dans les prochains mois lors de la discussion annuelle sur les résultats de notre direction en matière de contrôle.

Nous avons donc également évoqué le site de Loudun et ses nombreux départs non compensés par cette CAPL. La direction explique connaître le problème, mais afin de justifier son absence de moyens pour satisfaire tout le monde, on nous a parlé également des nombreuses vacances d'emplois au SIP de Poitiers. La direction compte bien entendu sur les membres de l'équipe de renfort et sur la suppression du SIE (sans agent au 1er sept.) pour pallier au problème.

Nous avons également fait part de notre étonnement sur le détachement d'une collègue en recouvrement alors qu'elle est affectée sur un poste vacant en gestion. En réponse, la direction justifie son choix par la priorité donnée au service de recouvrement, elle estime que 3 adjoints au SIE (sur 4) suffisent, mais aussi par le fait que cette affectation est privilégiée par la collègue (rang n°2 voeux). Pour FODGFIP 86, le détachement ne peut être un mode de gestion et doit rester exceptionnel. Nous estimons que la direction peut adapter son réseau au travers du TAGERFIP qui doit être discuté en CTL.

Faute de satisfaire l'ensemble des demandes d'affectation, nous nous sommes abstenus sur la proposition de notre direction. Les autres OS se sont également abstenus.

Vous trouverez donc ci-dessous l'affectation locale des inspecteurs des finances publiques proposée par la DDFIP 86 pour le 1er septembre 2017, ainsi que les mesures de gestion concernant les ALD et les affectés en DIRECTION :

Projet d'attribution – mouvement de mutations au 1er/09/2017	
GIRARD Ghislaine	CDIF
PELTIER Isabelle BUFFETEAU Albine	SPF 1 SIE POITIERS
DUPIN Lydia HURST Annette	SIE POITIERS détachée PRS CHATELLERAULT détachée PGF
DUROCHER Delphine	PCE
UGARTEMENDIA Maîté	PCE
ALD POITIERS	
GRANGEON Stéphane	PGP
CORNET Adrien	DIRECTION (renfort SPF)
PITTONI Morgan	PGP détaché TCC
TENEAU Philippe	TPM
ALD VIENNE	
LETESSIER Jack FARGEAUD Gilles	CDIF PGF
GAUTHIER Laurent	SIP POITIERS
LANGLAY Véronique	PCE
DIRECTION	
BALIGAND Frédéric	PGP
CHAVET Vanessa	PGF
COUTY Pauline	PGP
DELBRUT Marie Joëlle	PGP
GUERLET Valérie	CQC
MAUPIN Dany	PGF
PELIOUT Joël	PGP

Selon la direction, les mesures de gestion seront communiquées par mail et diffusé sur Ulysse 86.

Suite à notre interrogation, la direction indique n'avoir pas encore pris de décision concernant l'intérim suite au départ du chef de poste de la trésorerie de l'Isle-Jourdain.

Enfin, nous avions mandat pour la défense de la seule demande de révision de l'évaluation professionnelle 2017 et nous avons obtenu une réduction d'un mois.

Pour FO-DGFIP86 : Élu suppléant Damien PATRAC – Experte Amélie BARDET